

Livret Baby-Sitting



Engagement réciproque

Transmissions

Rémunération

Liste des baby-sitters

Mot de la Communauté de Communes du Mont des Avoirs

Un(e) baby-sitter est une personne qui effectue des gardes d'enfants occasionnelles ou régulières à domicile pendant l'absence des parents, en journée ou en soirée.

Ce petit dossier a été créé pour vous parent(s) « en recherche » et pour les jeunes baby-sitters du territoire dans le but de faciliter votre mise en relation. Vous y trouverez des informations sur la rémunération des baby-sitters, une charte ainsi qu'une « fiche de transmissions » et un document « conditions de garde » à remplir avec votre baby-sitter.

Ces documents ont pour objectif de vous permettre à vous et votre baby-sitter d'avoir toutes les informations nécessaires afin d'être tous sereins au moment de la garde de votre enfant pendant votre absence.

*Nous avons mis à votre disposition un listing des baby-sitters du territoire sur le site **cc-montdesavaloirs.fr** dans la rubrique « vivre ».*

Toutefois, la Communauté de Communes du Mont des Avoirs n'est en aucun cas l'employeur de ces jeunes et se dégage de toute responsabilité.



RÉMUNÉRATION

Le/la baby-sitter **doit être déclaré(e)** afin d'être en conformité avec la loi. Celui-ci est salarié et doit donc avoir les mêmes droits sociaux que les autres salariés (maladie, chômage, retraite) et une couverture en cas d'accident.

L'utilisation de **Chèque Emploi Service Universel (CESU)** est un moyen de paiement sûr et simple d'usage pour rémunérer une personne travaillant à votre domicile. Ils vous permettent une **simplification des formalités** liées à l'emploi de votre baby-sitter et **l'obtention de réductions d'impôts**. Vous pouvez retirer le chéquier CESU auprès de votre banque.

Le salaire horaire s'établit librement entre le/la baby-sitter et le(s) parent(s) mais il ne peut être inférieur au salaire minimum ou SMIC, fixé à 10.03€ brut de l'heure. Il est important de se mettre d'accord sur le montant de la rémunération avant la garde.

A SAVOIR :

Les heures effectuées sont du **travail effectif**. Cependant il est possible d'effectuer des heures de **présence responsable** durant lesquelles le salarié peut utiliser son temps pour lui-même tout en restant vigilant pour intervenir si nécessaire (sieste et nuit uniquement). Une heure de présence responsable vaut **2/3 d'une heure de travail effectif**.

Toutes les heures effectuées doivent être payées, il n'existe pas de forfait journée. Il n'existe pas non plus de majoration pour le travail de nuit et les jours fériés.

Mode de calcul : nombre d'heures de travail effectif + (nombre d'heures de présence responsable x 2/3) = nombre d'heures à payer

Exemple : Le baby-sitter arrive à 19h, s'occupe de l'enfant jusqu'à 21h (heure du coucher). Ces deux heures représentent du travail effectif. De 21h à minuit, le baby-sitter est sur place et peut utiliser son temps pour lui, tout en restant vigilant pour intervenir. Ces trois heures correspondent à la présence responsable.

Mode de calcul : $2h + (3h \times 2/3) = 4h$ de travail

LA CHARTE

Le(s) parent(s) s'engagent :

Leurs devoirs :

- Informer des règles et des habitudes de la maison
- Informer sur d'éventuels problèmes de santé (allergies, asthme...) de l'enfant
- Faire visiter la maison et les endroits importants (extincteur, disjoncteur)
- Respecter les consignes établies avec le/la baby-sitter (heure de retour, tarifs)
- Laisser les numéros d'urgence à disposition
- Préparer un repas si la garde commence avant 19 heures
- Prévenir l'enfant de l'arrivée du/de la baby-sitter

Leurs droits :

- Poser des questions au/à la baby-sitter
- Ne pas reprendre le baby-sitter pour une autre garde
- Être informés en cas de problème avec les enfants

Le/la baby-sitter s'engage :

Ses devoirs :

- Respecter les consignes données par les parents
- Veiller à la sécurité et à l'hygiène des enfants
- Respecter le domicile des parents et leur vie privée
- Avoir un langage et une tenue correcte
- Informer les parents, s'il y a lieu, des problèmes avec les enfants durant la garde
- Ne pas se servir de la télé, de l'ordinateur, du téléphone sans avoir demandé l'accord aux parents au préalable
- Prévenir suffisamment tôt en cas d'indisponibilité

Ses droits :

- Être prévenu à l'avance de la garde à effectuer
- Parler du comportement de l'enfant aux parents, poser des questions
- Poser des limites avec les enfants
- Appeler quelqu'un à l'aide en cas de problème (famille, amis...)
- Réclamer son salaire
- Demander à être raccompagné(e)
- Refuser une mission

FICHE DE TRANSMISSIONS

1- Les habitudes de votre enfant

Repas

A quelle heure votre enfant mange-t-il ?

★ Le midi :

★ Le soir :

Votre enfant a-t-il des allergies ? oui non

Si oui, lesquelles ?

Toilette/douche

Votre enfant se lave-t-il : seul accompagné

Coucher

A quelle heure votre enfant se couche-t-il ?

★ La semaine :

★ Le week-end :

Comment s'endort-il ? seul avec la présence de l'adulte

Dans quelles conditions dort-il ? avec une veilleuse volets ouverts

dans la pénombre dans le noir complet

Votre enfant a-t-il un doudou ? oui non

Comment est ce doudou ? A-t-il un nom ?.....
.....

Sieste

Où fait-il la sieste ?

dans sa chambre dans votre chambre

Dans quels vêtements dort-il ?

habillé en sous-vêtements en pyjama


Faut-il rester avec lui dans la chambre ? oui non

Télé/internet

Combien de temps autorisez-vous votre enfant à être devant la télé, l'ordinateur ?
Seul ou accompagné ?.....

 **Activités/jeux**

A quoi votre enfant aime-t-il jouer ?

 **Contre-indication médicale éventuelle (fournir l'ordonnance même si le/la baby-sitter ne donne pas les médicaments)**

.....
.....
.....

2- En cas d'urgence :

 **Informations concernant les parents**

Mère

Nom/prénom :

N° portable ... / ... / ... / ... / ...


N° travail ... / ... / ... / ... / ...

Père

Nom/prénom :

N° portable ... / ... / ... / ... / ...

N° travail ... / ... / ... / ... / ...

 **Personnes à prévenir en cas de non réponse des parents (susceptibles d'intervenir rapidement)**

Personne 1

Nom/prénom :

Commune :

N° tél : ... / ... / ... / ... / ...

Lien avec l'enfant :

Personne 2

Nom/prénom :

Commune :

N° tél : ... / ... / ... / ... / ...

Lien avec l'enfant :

 **Médecin de l'enfant**

Nom du médecin.....

Commune.....

Numéro de téléphone : / / / /

 **Numéros utiles**

SAMU : **15**

POLICE : **17**

POMPIERS : **18**

CONDITIONS DE GARDE

1- Le/la baby-sitter

Nom/prénom :

Adresse :

.....

Numéro de téléphone : / / / /

2- Le(s) parent(s)

Nom(s)/prénom(s) du/des parent(s) :

Adresse :

.....

Accepte de confier mon/mes enfant(s) :

Nom Prénom et Age :

Nom Prénom et Age :

Nom Prénom et Age :

Au/à la baby-sitter ci-dessus.

3- Date et horaires

Date de garde :

Heure d'arrivée du baby-sitter :

Heure de départ du baby-sitter :

La garde prendra fin à l'arrivée de (nom et prénom de la personne) :

.....

4- Rémunération

Taux horaire (ne peut pas être inférieur au SMIC) :

Signature du/de la baby-sitter
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Signature du/des parent(s)
(Précédée(s) de la mention « lu et approuvé »)

NB : La CCMA se dégage de toute responsabilité et n'est en aucun cas l'employeur de ces jeunes